



Propriétaire Non Réactif aux Demandes

Par **louisdavid**, le **06/01/2012** à **10:57**

Bonjour,

J'ai signé un bail le 30 septembre avec entrée effective le 1 octobre 2011. Au moment de l'état de lieux nous avons constaté plusieurs anomalies.

Certaines fenêtres ne se ferme pas, ou en partie, impossible de les verrouillés. Lors de fort vents, les fenêtres s'ouvrent mêmes avec les volets. Plutôt anciennes, elles laissent passer du froid, causant ainsi une grande perte de chaleur.

Suite à notre demande, ils sont effectués des travaux sur une colonne d'eau de la cuisine. Les intervenant a scié le mur, laissant une coupure profonde. Et le nouveau "bout" de la colonne d'eau ressemble fortement à un travail extérieur...

Aucune porte interne ne se ferme (sauf sdb et wc, encore heureux) ainsi de nombreuses poignées cassées ou inexistantes.

Dans un premier temps, je voudrais savoir quelles sont les obligations du prioritaire (syndicat de copropriété), face à ces défauts.

Dans un deuxième, quelle procédure suivre afin de ne pas me mettre en retard dans mes démarches pour enfin avoir des réponses et une réactivité de leur part pour résoudre ces problèmes.

Merci pour vos réponses.

Cordialement
DG